

## RMG Risk Management Group

### PLAN HIVERNAL INFECTIONS RESPIRATOIRES

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES RECOMMANDATIONS ET LES TERMES UTILISÉS

Pour plus d'informations, [consultez le site du SPF Santé publique.](#)

#### Le Plan Hivernal Infections Respiratoires

Le code jaune est la deuxième phase du « Plan Hivernal Infections respiratoires » annuel, élaboré par le Risk Management Group du SPF Santé publique, en collaboration avec des experts médicaux et sociaux, des représentants des gouvernements et de toutes les régions, et approuvé par la Conférence interministérielle Santé publique et Bien-être. Le Plan Hivernal Infections Respiratoires vise à aider la population et le secteur de la santé à assumer leur responsabilité dans la gestion des pics annuels d'infections respiratoires, en fournissant des recommandations (conseils, pas de mesures ou d'obligations) par niveau d'alerte pour chaque secteur, cherchant à équilibrer la liberté sociale maximale d'une part et la sécurité médicale d'autre part.

Les objectifs du Plan Hivernal Infections Respiratoires et les recommandations du Risk Management Group sont de 1) bien informer la population et le secteur de la santé afin que chacun puisse assumer sa propre responsabilité ; 2) limiter la propagation des germes et infections respiratoires pendant les pics des mois d'hiver ; 3) protéger les personnes vulnérables contre les infections graves, les complications et les décès ; 4) éviter la pression sur le système de santé afin que tous les soins puissent se dérouler normalement et en temps voulu ; 5) veiller à ce que la vie quotidienne et le bien-être mental ne soient pas compromis.

#### Les niveaux d'alerte :

- **Code vert** : faible circulation des pathogènes respiratoires ; la pression sur le système de soins de santé est sous contrôle.
- **Code jaune** : augmentation de la circulation des agents pathogènes respiratoires mais la pression sur le système de soins de santé reste sous contrôle.
- **Code orange** : pression importante sur le système de soins de santé, nécessitant des recommandations et des actions supplémentaires pour contenir le phénomène.
- **Code rouge** : risque élevé de surcharge du système de soins de santé.

#### Comment est déterminé le niveau d'alerte ?

Le Respi-Radar est un outil de travail qui permet de déterminer de manière standardisée un niveau d'alerte, caractérisant la gravité de la situation épidémiologique des infections respiratoires et la pression sur le système de santé. Le Respi-Radar se base sur des chiffres provenant des pratiques de surveillance des médecins généralistes, des hôpitaux, des maisons de repos et de la surveillance des eaux usées dans les stations d'épuration.

## RMG Risk Management Group

Sciensano suit de près le Respi-Radar, et à chaque signal de changement, le Risk Assessment Group – composé de scientifiques, d’experts et de professionnels de la santé actifs – effectuera d’abord une analyse des risques, après quoi le niveau d’alerte pourra être augmenté ou diminué.

### Qui fait quoi ?

Les tâches ont été clairement définies dans le Plan Hivernal Infections respiratoires : **Sciensano** suit de près la situation épidémiologique via le Respi-Radar, le **Risk Assessment Group** détermine le niveau d’alerte en fonction du Respi-Radar et de la situation dans le système de santé, et le **Risk Management Group** formule les recommandations appropriées à chaque niveau, en tenant compte de la situation dans la société. **Le SPF Santé publique** communique ensuite ces recommandations, et les experts les expliquent plus en détail.

## Les recommandations en détail

Les **recommandations de base** restent valables dans toutes les situations, en particulier lors de la prise en charge des personnes malades et vulnérables. Pour plus d’informations, [consultez le site du SPF Santé publique](#).

Les **recommandations additionnelles** en code jaune soulignent l’importance d’une ventilation correcte et fait rappel à la nécessité de la vaccination :

**La ventilation** est très efficace pour limiter la transmission des infections respiratoires entre les personnes dans tous les espaces intérieurs. À la maison, au travail, dans les salles de classe, dans les transports en commun, dans les magasins, les établissements de restauration et lors d’événements publics en intérieur, vous pouvez prendre plusieurs mesures :

1. **Ouvrez les fenêtres et les portes** : Assurez un apport constant d’air frais en ouvrant régulièrement les fenêtres et les portes, de préférence aux côtés opposés de la pièce (aération croisée) pour créer un bon flux d’air.
2. **Ventilez régulièrement** : Aérez la pièce plusieurs fois par jour, surtout dans les espaces très fréquentés tels que les salons, les bureaux et les salles de classe. Idéalement, aérez chaque heure pendant au moins quelques minutes.
3. **Surveillez la qualité de l’air** : Utilisez éventuellement un détecteur de CO<sub>2</sub> pour mesurer la qualité de l’air. Des niveaux élevés de CO<sub>2</sub> peuvent indiquer une ventilation insuffisante, ce qui peut augmenter le risque d’infections. Consultez les directives pour une utilisation et une interprétation correctes [38]. Les recommandations en Belgique dépendent du secteur et du contexte (par exemple, logements, écoles, bureaux ou secteurs industriels). En général, pour l’air intérieur dans les environnements résidentiels et les bureaux, une concentration de CO<sub>2</sub> de maximum 900 ppm (parties par million) est recommandée. Des valeurs entre 900 et 1200 ppm peuvent encore être considérées comme acceptables, mais une ventilation est

## RMG Risk Management Group

fortement recommandée. Lorsque la concentration dépasse 1200 ppm, la ventilation devient nécessaire.

Plus d'informations sur <https://www.health.belgium.be/fr/recommandations-capteurs-co2>.

- Utilisez correctement les systèmes de ventilation mécanique :** Si vous disposez d'un système de ventilation mécanique, tel qu'un système d'extraction ou de ventilation double flux, assurez-vous qu'il fonctionne correctement et qu'il soit régulièrement entretenu et réglé, et augmentez sa puissance lorsqu'il y a plusieurs personnes dans la pièce.
- Purification de l'air :** Dans les espaces où la ventilation naturelle est difficile, ou comme complément d'un système de ventilation efficace, vous pouvez utiliser des purificateurs d'air équipés de filtres HEPA pour améliorer la qualité de l'air en éliminant les particules et les agents pathogènes de l'air. Plus d'informations sur <https://www.health.belgium.be/fr/sante/prenez-soin-de-vous/qualite-de-lair-interieur/les-appareils-de-purification-de-lair>.
- Évitez la recirculation de l'air :** Évitez les systèmes de ventilation qui recirculent l'air sans filtration, car ces systèmes peuvent propager des germes.

Plus d'informations sur l'aération et ventilation : <https://www.health.belgium.be/fr/air-interieur-sain>.

### Vaccinations pour les groupes à risque :

Les groupes cibles diffèrent légèrement selon le vaccin et sont détaillés par le Conseil Supérieur de la Santé (<https://www.hgr-css.be/fr/domaine-vaccination>). En général, nous recommandons aux groupes suivants de consulter leur médecin et leur pharmacien pour savoir quels vaccins leur conviennent et sont remboursés :

- Personnes vulnérables, en particulier les personnes de plus de 65 ans, qui sont beaucoup plus sensibles aux infections, aux complications et aux décès ;
- Personnes vivant sous le même toit que:
  - o des personnes vulnérables : stratégie de vaccination en cocon pour minimiser le risque de transmission aux patients les plus vulnérables ;
  - o Enfants de moins de 6 mois sans facteurs de risque dont la mère n'a pas été vaccinée pendant la grossesse. Il convient de noter que la vaccination contre la grippe n'est enregistrée que pour les enfants à partir de 6 mois ;
- Personnes résidant dans un établissement (de soins) ou une collectivité (comme les maisons de repos) ;
- Personnes travaillant dans le secteur de la santé ;
- Personnes ayant un accès difficile aux soins de santé et/ou difficiles à atteindre pour les campagnes de prévention de la santé (comme les personnes en situation de pauvreté, les personnes ayant une dépendance à l'alcool et/ou aux drogues, les personnes incarcérées, les personnes sans permis de séjour ou sans abri, etc.).

## **RMG Risk Management Group**

Pour les enfants, il existe des calendriers de vaccination distincts comprenant certains agents pathogènes respiratoires. Les recommandations spécifiques pour le VRS sont en cours d'élaboration, en tenant compte des critères de remboursement qui ne sont pas encore complètement connus au moment de l'élaboration de ce Plan Hivernal.

Pour les adultes de 18 à 65 ans, une proposition de vaccination est faite sur une base individuelle après consultation avec le médecin, en tenant compte de certains facteurs de risque (comme l'âge de plus de 50 ans, l'obésité, le tabagisme, la consommation excessive d'alcool, etc.).

Pour plus d'informations, [consultez le site du SPF Santé publique.](#)